

Lorsque le ministre étudiera ce bill, me dirait-il dans sa réponse—que j'accepterai volontiers par écrit—quelles objections on pourrait trouver à l'application d'une mesure aussi efficace ou quels démarcheurs auraient intérêt à ce qu'elle ne soit pas proclamée?

M. Cosgrove: Madame le Président, j'ai l'intention de répondre à toutes les questions du député. Évidemment, il semble que les taux d'intérêts ne constituent plus un problème aussi urgent qu'il y a environ trois mois.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CARTIER—LA PARTICIPATION DU PUBLIC

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné toutes les conjectures au sujet de l'usage que l'on compte faire de la place Cartier—à compter d'un zoo ou de galeries jusqu'à des canyons et des gratte-ciel—le ministre dira-t-il à la Chambre si la population pourra exprimer son avis bien avant que la Commission de la capitale nationale ne prenne une décision finale au sujet de ce terrain très important situé au cœur de la capitale nationale?

L'honorable Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis heureux de confirmer au député que la population a déjà l'occasion de participer à ce projet. Le comité de la place Cartier a présenté des instances directement à moi-même, à titre de ministre, ainsi qu'au président de la Commission de la capitale nationale, à la ville, au conseil scolaire et aux commissaires d'école. De nombreuses personnes ont participé jusqu'ici à l'étude sur l'utilisation de la place.

● (1200)

M. Nowlan: Madame le Président, le ministre nous garantira-t-il alors que, quelle que soit la décision finale, avec toutes ces autres propositions et rumeurs de propositions, le projet de construction de cette zone comprendra un terrain de jeu convenable.

M. Cosgrove: Je me réjouis de confirmer, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là de l'une des principales considérations de la Commission et de la plupart des autorités publiques intéressées, et de moi-même y compris. Nous étudions en ce moment d'autres propositions comprenant un terrain de jeu convenable, mais l'emplacement n'a pas encore été choisi.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ADMISSIBILITÉ AUX APPELS D'OFFRES RELATIFS AUX PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS AU QUÉBEC

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. En son absence, je la poserais plutôt au très honorable premier ministre. Comme de nombreux documents officiels du gouvernement du Québec prouvent hors

Recours au Règlement—M. Clark

de tout doute que seuls des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec peuvent faire des offres sur des projets financés conjointement et souvent majoritairement par le ministère de l'Expansion économique régionale du gouvernement fédéral, alors que la province voisine du Nouveau-Brunswick ouvre ses portes à tout venant pour des projets du genre, le très honorable premier ministre peut-il dire comment, sur le plan de la liberté de mouvement des personnes, des biens, des services, dans un contexte de révision constitutionnelle, il sera possible d'en finir avec ce genre de discrimination balkanique?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je voudrais répondre à l'honorable député qu'en effet il soulève un problème extrêmement important. Toutes les provinces sont en train, directement et indirectement, d'ériger des barrières non tarifaires. Évidemment on ne peut pas, à la fois, espérer profiter de l'espace économique canadien lorsque cela est à notre avantage et que la prospérité de nos industries dans une province est basée sur le reste du marché canadien, et dans certains cas, on voudrait évidemment empêcher les autres de venir chez nous. C'est un problème fondamental, et je suis très heureux que le très honorable premier ministre en ait fait l'une des priorités dans la révision constitutionnelle.

[Traduction]

Mme le Président: Le député de Yukon (M. Nielsen) a donné préavis de la question de privilège.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de poser aujourd'hui la question de privilège dont j'ai donné avis hier car je n'ai toujours pas reçu l'exemplaire du rapport définitif du comité avant que celui-ci ne nous le présente.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK—L'IMMIGRATION—DEMANDE CONCERNANT LA LISTE DES AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque le Règlement au sujet de l'aptitude du Parlement d'agir à la suite d'un engagement donné au cours de la période des questions lors de l'échange de vues que j'ai eu avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). J'ai demandé à connaître l'identité des personnes qui ont présenté des instances dans le cas en question et le ministre a déclaré que je devrai m'adresser moi-même à ces personnes et que si j'obtenais leur consentement, leur nom serait déposé devant le Parlement. De toute évidence, je ne puis m'adresser à ces personnes si je n'en connais pas l'identité.

Je suppose qu'après avoir donné cette réponse, le ministre était disposé à me dévoiler ces noms à titre privé afin que je puisse suivre ses conseils et que nous procédions conformément au Règlement de la Chambre des communes. Le ministre peut-il dire à la Chambre si je recevrai la liste complète aujourd'hui?